



DIMENSIONS

Extraits des prescriptions pour la prise en charge des déchets incinérables

1.3. Matières à broyer

	Dimensions maximales des matières encombrantes à traiter, (meubles, matériaux de démolition combustibles)	en principe :	2 m de long 25 cm de diamètre
---	---	---------------	----------------------------------

	Dimensions pour pouvoir être mis directement en fosse	maximum	60 cm x 60 cm
---	---	---------	---------------

Dès le 23.09.2020

 Les ballots et big bag de feuilles plastiques, les filets, les ficelles, les tissus **ne doivent plus être mélangés** aux déchets de petites dimensions.

 Les ballots et big bag de feuilles plastiques, les filets, les ficelles, les tissus **sont considérés comme déchets encombrants** et peuvent ainsi être mélangés aux déchets encombrants.

 Les matières conditionnées sous forme de rouleau ne sont pas acceptées.

En cas de doute (dimensions ou caractéristiques particulières), se renseigner auprès du Responsable environnement :

026 409 73 35

1.8. Renseignements

Adresse postale :	SAIDEF SA Rte de Châtillon 70 1725 Posieux
Téléphone :	026 409 73 33
E-mail :	info@saidef.ch
Internet :	www.saidef.ch
Heures d'ouverture :	du lundi au vendredi 07:30 – 12:00 / 13:00 - 16:45 (y compris les veilles de fête)
Jours fériés :	voir liste des jours de fermeture sur document séparé